Image not found or type unknown

Garantie televiseur philips

Par **cedr87240**, le **04/05/2009** à **21:43**

Bonjour,
En Juillet 2007 j'ai acheté un televiseur Philips haut de gamme(3000 euros).A cette époque,je prend une extension de garantie de 3 ans pour 359 euros de plus.Un an et demi plus tard,toujours sous garantie, l'écran ou plutot la dalle pour parler comme un pro rend l'ame(trainées vertes sur l'écran).Dans un premier temps Darty me propose de remplacer cette dalle ;puis une semaine aprés on m'informe que ce produit ne se fait plus...Darty va donc remplacer mon televiseur.Royalement le vendeur me propose un televiseur à 865 euros qui me dit il est tout aussi performant.
Puis-je refuser?
Puis-je réclamer un remboursement de mon televiseur?
Puis-je choisir moi meme un televiseur d'un prix identique à mon 1er achat?
Si non en dessous de quel montant ne dois-je pas négocier?

Par **CED6054**, le **15/07/2010** à **22:38**

Bonjour,

Ma compagne et moi avons en ce moment le même problème avec Darty.
Pouvez vous me dire de quelle manière vous avez procédez?
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés